

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

DCM25.01

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2025

**Objet : Approbation du
Procès-Verbal de la séance du
9 décembre 2024**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROcq représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno Cissé représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.
Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024, tel qu'annexé à la
présente délibération.

CERTIFIÉ CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

DCM25.02

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Convocation : 08/01/2025

**Objet : Autorisation de
solliciter l'aide financière de
l'État 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROcq représentée par Frédéric CARREIRA.

Bruno Cissé représenté Stéphane MOREL.

Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.

Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22.58 en date du 9 décembre 2022, accordant à la Maire délégation pour
solliciter des subventions État,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les travaux de modernisation
des installations de l'éclairage public pour un montant de 43 653 € Hors Taxes (HT) et un taux
de 23 % de financement demandé,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice
2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

ADOpte l'opération concernant « les travaux de modernisation des installations de
l'éclairage public », pour un montant de 43 653 euros hors taxes (HT) soit 52 383 euros
toutes taxes comprises (TTC) et le taux de financement demandé

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention État dans le cadre de la
programmation 2025,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Moyens financier	Taux (% du HT)	Montant
ETAT (DETR / DSIL)	23 %	10 040
Région IDF	42 %	18 390
SDESM	5 %	2 061
Fonds Propre	30 %	13 162
Total	100 %	43 653

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 21538 section d'investissement,

AUTORISE la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025

Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance

Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

DCM25.03

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2025

**Objet : Demande de
subvention « Amendes de
police »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.

Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.

Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.

Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente en faveur des communes de moins de 10 000 habitants pour faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière, dans la limite d'un plafond subventionnable de 20 000 € HT, portant sur 2 projets maximum ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer des dossiers de demande de subvention « Amendes de police »,

DIT que le conseil municipal sera informé des dossiers déposés.

CERTIFIÉ CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

DCM25.04

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

Convocation : 08/01/2025

Objet : Garantie AFL 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.

Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.
1611-3-2,

Vu la délibération n° DCM22.58 en date du 9 décembre 2022 ayant confié à
Sandrine RENÉ la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° DCM1610, en date du 11 mars 2016 ayant approuvé
l'adhésion à l'Agence France Locale de Bernay-Vilbert,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et
considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie
autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence
France Locale, à hauteur de l'encours de dette de Bernay-Vilbert, afin que
Bernay-Vilbert puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

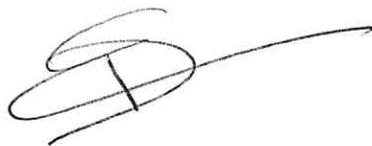
Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1
en vigueur à la date des présentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- Décide que la Garantie de Bernay-Vilbert est octroyée dans les conditions
suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France
Locale, (*les Bénéficiaires*) :
- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025
est égal au montant maximal des emprunts que Bernay-Vilbert est autorisé(e)
à souscrire pendant l'année 2025,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Bernay-Vilbert pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, Bernay-Vilbert s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par Madame le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Bernay-Vilbert, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

DCM25.05

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2024

**Objet : Adoption du 1^{er}
rapport local de suivi de
l'artificialisation des sols**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.
Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :
Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.
Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT
Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2231-1 prescrivant l'élaboration d'un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols à l'échelle de la commune, et en précisant les modalités,

Vu la loi climat et résilience du 22 août 2021, et notamment son article 191 précisant que la consommation totale d'espaces observée à l'échelle nationale durant les dix années suivantes la promulgation de ladite loi, doit être inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant celle-ci,

Vu la loi du 20 juillet 2023, dite Loi ZAN, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

Vu le premier rapport triennal 2021-2023 communal relatif à l'artificialisation des sols tel que présenté au conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur l'artificialisation des sols de la commune,

VALIDE le rapport d'artificialisation des sols tel que présenté ce jour au conseil municipal et joint en annexe d la présente délibération,

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

DCM25.06

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2024

**Objet : SIETOM – Point
d’apport volontaire des
déchets alimentaires**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.
Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

APPROUVE l'implantation d'un point d'apport volontaire pour les déchets
alimentaires sur la commune de Bernay-Vilbert,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférant,

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

DCM25.07

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2024

**Objet : SDESM – Adhésion de
la commune de Saint-
Soupplets**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.
Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la
modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-
Marne ;

Vu la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du
Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion
de la commune de Saint-Soupplets ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat
Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin
d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par
l'arrivée de la commune de Saint-Soupplets ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Soupplets.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet
de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral,
l'adhésion précitée.

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025


Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance




Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Accusé de réception en préfecture
077-217700319-20240113-DCM2507-DE
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

DCM25.08

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2025

**Objet : création d'un emploi
non permanent**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est réuni
en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Frédéric CARREIRA.

Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.

Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.

Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT

Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-en vertu
duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant
de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il
habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la période estivale ; il y aurait
lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

A la Majorité, 1 voix Contre (Élyane GOBEAUT) et 12 Voix Pour,

DECIDE de créer un emploi saisonnier du 01 mai 2025 au 31 octobre 2025,

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 h par semaine,

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 367 et l'IB 432 ou rattachée
l'échelle indiciaire des adjoints technique territorial,

CHARGE l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de
gestion.

HABILITE L'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

CERTIFIE CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025



Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance



Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert

Département de
Seine et Marne
Arrondissement de
Provins
Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

DCM25.09

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

Convocation : 08/01/2025

**Objet : Rapport Social Unique
2023**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 janvier 2025 à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est
réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après
convocation légale sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire.

Étaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie
DESMARECAUX, adjoints aux Maires.
Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :
Amélie BROcq représentée par Frédéric CARREIRA.
Bruno CISSÉ représenté Stéphane MOREL.
Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.
Alexis TIMECHINAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : Géraldine MIRAT
Secrétaire de séance : Émilie DESMARECAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment en ses articles L231-1 et L231-4,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au
rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des
indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Entendu l'exposé de rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport social unique 2023.

CERTIFIÉ CONFORME
BERNAY-VILBERT, le 13 janvier 2025


Émilie DESMARECAUX
Secrétaire de séance


Sandrine RENÉ
Maire de Bernay-Vilbert